



Courbevoie le 18 janvier 2022

POUR UNE JUSTE RECONNAISSANCE DE VOTRE TRAVAIL !

Le 6 décembre 2021 les organisations syndicales représentatives du Groupe Thales ont envoyé un courrier à la Direction pour faire, au vu du contexte, de la question des salaires LA priorité. La CFTD, CFE-CGC, CGT et CFTC ont décidé de quitter la table des négociations sur le temps de travail, tant que les négociations concernant la politique salariale 2022 n'étaient pas mises en place. C'est donc contrainte et forcée que la Direction a fini par proposer une première réunion de discussion sur la note de cadrage le 20 décembre, suivie par une deuxième le 11 janvier.

Pour le moment la note de cadrage reste un squelette vide de consistance et la Direction ne prend toujours pas d'engagement concret et chiffré en terme de budget et quant au calendrier de retour à l'application en janvier de la politique salariale et cela arguant d'un contexte, selon elle, plutôt morose !

Dans le même temps, Thales progresse largement en bourse, suivant ainsi la hausse du CAC 40. Preuve que les investisseurs et les actionnaires, ne jugent pas ce contexte si morose mais au contraire, ont bien noté les résultats positifs et la bonne santé du Groupe Thales.

Dans les sites du Groupe Thales, vous réclamez des mesures salariales significatives et tenant compte de l'inflation, ce dès janvier 2022 : des mouvements de grève, des protestations et des actions s'organisent. Et ailleurs ?

- **DASSAULT Aviation** : budget de **3,75%**, sans parler de l'intéressement ...
- **NAVAL Group** : budget de **3,8%** + **prime** de RECONNAISSANCE pour tous de **500€**
- **ST-Microelectronics** : **augmentation générale** fin 2021 de **3%** à tous ses salariés !

Le 17 janvier, les organisations syndicales représentatives au niveau du Groupe ont de nouveau refusé de négocier le temps de travail tant que les négociations d'une politique salariale sur une base plus juste ne seront pas mises en place.

Les revendications que portent les Organisations Syndicale représentative sont :

- **Un budget MINIMUM de 4% (hors budgets spécifiques),**
- **Une rétroactivité au 1^{er} janvier,**
- **Indexation des salaires sur Minimum Conventionnel +3%,**
- **Aucune Augmentation Individuelle inférieure à 2%.**

Afin de défendre le travail de chacun, l'Intersyndicale THALES appelle tous les salariés de Thales à débrayer et à manifester votre mécontentement via des actions dans tous les établissements du Groupe, pour soutenir nos justes revendications

le 27 janvier 2022

Ce sera l'occasion de partager avec vous l'information sur l'actualité de la politique salariale et de réfléchir ensemble aux futurs actions.

Pour les salariés en télétravail rejoignez l'AG via la manif virtuelle « manif.app »